



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

***Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)***



ISSN : 1840-9962

N °2, décembre 2021

Volume 2

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)
OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
KOLA Edinam (UL, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
GONZALLO Germain (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
KAUDJHIS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)
HOUINATO Marcel, (UAC, Bénin)
BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N⁰ 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	GBEROU séni ^{1*}, TOKO IMOROU Ismaïla¹, AROUNA Ousséni ^{1,2}, SABI LOLO ILOU Bernadette ¹, TOKO ISSIAKA Nourou¹ : <i>Services écosystémiques des aires de conservation de la biodiversité et leurs périphéries au nord-bénin dans les communes de sinende et ouassa-pehunco</i>	5-21
2	ADELAKOUN Jean Raphael ¹, VISSOH Sylvain ^{1, 3}, SEYDOU Waïdi ^{1, 2} YABI Ibouaïma ^{1, 2} : <i>Dynamique foncière et ses implications sur la maîtrise du territoire dans le département du Plateau</i>	22-31
3	MENGHO EZONE Mauricette Tina¹, BERTON-OFOUEME Yolande ² : <i>Mutations de l'habitat rural en milieu forestier dans la Sangha (République du Congo)</i>	32-44
4	AG AHMED Elmahmoud¹, AZIHOU Akomian Fortuné², SANOGO Mamoutou², TOYI Mireille Scholastique², SAMAKE Sagaba², DIALLO Hady², YATTARA Elmouloud¹ & SINSIN Brice¹ : <i>Mécanismes de génération de revenus dans la réserve de biosphère de la boucle du Baoule au Mali</i>	45-60
5	BOKO Nouvewa Patrice Maximilien, SOUDO T. Marius, AZONHE Thierry Herve S. Nicephore & HOUSSOU Christophe Segbe : <i>Rythme climatique et pathologie dans l'arrondissement de Sèmè- Podji (Bénin, Afrique de l'Ouest)</i>	61-78
6	KONAN Aya Suzanne : <i>La gare sitarail, pôle de distribution des produits dérivés du manioc vers le Burkina-Faso</i>	79-90
7	OGOUWALE Romaric : <i>Impacts des activités socio-économiques sur l'environnement de la lagune côtière (secteur Togbin- Avlékété) au sud du Bénin</i>	91-100
8	KONE Basoma¹, SILUE katienefowa Adèle² : <i>Développement de la plantation d'anacardier et sécurité alimentaire dans la Sous-Préfecture de Sediogo, (nord de la Côte- d'Ivoire)</i>	101-113
9	WOKOU Cossi Guy : <i>Les Plans Fonciers Ruraux (PFR) : Une alternative de sécurisation des terres agricoles face aux contraintes socio-climatiques a Agbangnizoun dans le département du Zou au Bénin</i>	114-124
10	AROUNA Ousséni : <i>Analyse spatiale de l'accaparement des terres au Sud-Bénin</i>	125-139
11	KOUADIO Anne Marilyse¹, M'BRA Koffi Claude² : <i>Effets transformateurs et perturbateurs de l'orpaillage illicite sur l'espace de Bocanda-Côte- d'Ivoire</i>	140-155
12	GBAGUIDI Ruben S. Joël *, CLEDJO Placide F. G. A. : <i>Vulnérabilité de la production agricole aux événements climatiques extrêmes en région Agonlin</i>	156-167
13	SOUMAHORO Manlé, YAO Kouadio Marcel, SARAKA Kouamé Alain, DJAKO Arsène : <i>Accès au foncier et développement de l'hévéaculture dans la Sous-Préfecture d'Ettrokro (centre-est de la Côte- d'Ivoire)</i>	168-181

14	DAKOU Bio Sylvestre, YEHOUENOU Comlan Constant, et FANGNON Bernard : <i>Incidences des systèmes de culture sur la production vivrière dans la dépression d'Issaba (Sud-Est du Bénin)</i>	182-196
15	PARAPE OTO ISSA Abdou-Raouf, ASSOUNI Janvier, DAKO KPACHA Sabine Mètohué, KISSIRA Aboubakar : <i>Stratégies d'adaptation des producteurs pour une culture cotonnière réduisant les risques liés à la production du coton dans la commune de Banikoara, Bénin</i>	197-208
16	KOUAKOU KONAN Bienvenue Marcos, KOFFI Simplicie Yao : <i>Effets de la dynamique spatiale des plantations de manguiers sur les cultures vivrières à Sinématiali, nord de la Côte d'Ivoire</i>	209-222
17	KONLANI Nayondjoa : <i>Production de la fumure animale et gestion endogène de la fertilité des terres agricoles à Poukperk dans la commune 2 de Tandjoare au nord Togo</i>	223-236

DEVELOPPEMENT DE LA PLANTATION D'ANACARDIER ET SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE SEDIOGO, (NORD DE LA COTE D'IVOIRE)

DEVELOPMENT OF ANACARDIAN PLANTATION AND FOOD SECURITY IN THE SEDIOGO SUB-PREFECTURE, (NORTH OF COTE D'IVOIRE)

KONE Basoma¹, SILUE katienefowa Adèle²

1. Enseignant-Chercheur, Assistant, Université Péléforo GON COULIBALY, Korhogo
Département de Géographie, Courriel : konbassoma@gmail.com

2. Doctorante Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire-Korhogo,
siluekatienefowaadele@gmail.com

RESUME

La culture de l'anacardier a été introduite en Côte d'Ivoire en 1960 par des programmes de reforestation en raison de sa croissance rapide et de sa rusticité. Au cours de son développement, cette culture a connu dans les années 1970 un début de valorisation économique au point où une société appelée Sovanord avait été créée en 1972 pour la transformation de la noix de cajou. Mais ce n'est qu'à partir de l'année 2002 que les producteurs firent preuve d'un regain d'intérêt pour cette culture à cause de la déprise cotonnière liée à la crise socio-politique qui a secoué la Côte d'Ivoire en général et en particulier les zones de savanes du nord et du centre. Depuis cette date, l'anacardier en plein essor modifie considérablement le paysage agricole du nord ivoirien. La Sous-préfecture de Sédiogo au nord de la Côte d'Ivoire est marquée par cette influence de la pratique de l'anacardier. L'objectif donc de cette étude dans ladite Sous-préfecture est de montrer l'influence du développement de l'anacardier sur la sécurité alimentaire des populations de Sédiogo. Pour se faire, nous avons adopté une démarche méthodologique axée sur la recherche documentaire et une enquête de terrain.

Les résultats de l'étude indiquent qu'à cause de l'anacardier, 73% des producteurs n'arrivent plus à se nourrir à partir de leurs productions vivrières. De même, cette activité maintient 87% des producteurs dans un cercle vicieux de crédits auprès des pisteurs qui menace leur accès aux denrées alimentaires. Toutefois, selon les résultats de l'étude, la vente des produits vivriers par les producteurs pour régler des problèmes socio-culturels est l'une des causes de l'insécurité alimentaire à Sédiogo. L'étude indique que 34% des producteurs sont concernés par cette pratique.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Sédiogo, plantation d'anacardier, sécurité alimentaire.

ABSTRACT

Cashew cultivation was introduced in the Ivory Coast in 1960 by reforestation programs due to its rapid growth and hardiness. During its development, this crop experienced in the 1970s a beginning of economic valuation to the point where a company called Sovanord was created in 1972 for the processing of cashew nuts. But it was not until 2002 that producers showed renewed interest in this crop because of the cotton decline linked to the socio-political crisis that shook Côte d'Ivoire. In general, and in particular the savannas of the north and the center. Since that date, the booming cashew tree has considerably changed the agricultural landscape of northern Ivory Coast. The Sédiogo sub-prefecture in the north of the Ivory Coast is marked by this influence of the practice of the cashew tree. The objective of this study in the said sub-prefecture is therefore to show the influence of the development of the cashew tree on the food security of the populations of Sédiogo. To do this, we have adopted a methodological approach based on documentary research and a field survey.

The results of the study indicate that because of the cashew tree 73% of producers can no longer feed themselves from their food crops. Likewise, this activity keeps 87% of producers in a vicious cycle of loans from pesters which threatens their access to food. However, according to the results of the study, the sale of food products by producers to solve socio-cultural problems is one of the causes of food insecurity in Sédiogo. The study indicates that 34% of producers are affected by this practice.

Keywords: Ivory Coast, Sédiogo, Cashew plantation, food security.

INTRODUCTION

La culture de l'anacarde a été introduite dans le Nord de la Côte d'Ivoire au début des années 1960 par la Société d'Assistance Technique et de Motorisation Agricole en Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Société de Développement de la Forêt (SODEFOR) comme couvert végétal pour freiner l'avancée du désert (ADAMAN et al., 2016 p370.). Mais à partir de l'année 2002, la valeur marchande de cette culture a pris de l'importance dans les systèmes agricoles des populations rurales du Nord de la Côte d'Ivoire. Thomas B (2017, p 62) parle alors de

résurgence de la noix de cajou. Cette valorisation du prix bord-champ de la noix de cajou occasionne un engouement chez les paysans (SILUE K et *al.*, 2020, p 146). Sa production est passée de 350 000 tonnes en 2008 à 738 000 tonnes en 2017 (FIRCA, 2018, p4).

François Ruf et *al* (2019, p2) indiquent que ce seuil pourrait être dépassé n'eût été la sécheresse de 2016 et les ventes clandestines vers le Ghana. En deux décennies, selon ces auteurs, le pays s'est emparé presque discrètement de la place de premier producteur mondial. Le FIRCA (2018, p4) relève à ce propos qu'avec une production de 738 000 T en 2018, la Côte d'Ivoire se place au premier rang des producteurs de noix de cajou devant l'Inde et le Vietnam. Cette performance de la production de la noix de cajou s'explique par le prix d'achat intéressant du kg de la noix de cajou d'une part et d'autre part, par la déprise cotonnière des années 2000. Le prix d'achat du kg de coton est passé de 200 FCFA en 2004 à 175 FCFA en 2010 pendant que celui de la noix de cajou oscillait entre 200 et 400 FCFA pendant la même période jusqu'à atteindre 500 FCFA en 2017. Avec ces prix attractifs, les plantations d'anacardières remplacent progressivement les longues jachères dans les savanes du nord et du centre de la Côte d'Ivoire.

Les producteurs l'utilisent pour marquer leur espace agricole. Cette dynamique de la culture de l'anacarde a conduit à la réduction significative des surfaces destinées aux cultures vivrières (SILUE K et *al.*, 2020, p. 146). La Sous-préfecture de Sédiogo située dans le département de Sinématiali à l'instar des autres régions du Nord et du Centre de la Côte d'Ivoire, a été marquée par cet essor de la pratique de l'anacardier. Dans cette zone, les cultures vivrières telles le maïs, l'arachide, le mil, le sorgho et le riz étaient pratiquées. Ces cultures constituaient les principales sources de revenus monétaires des populations agricoles. Par contre, l'on assiste à partir de 2003, à une concurrence entre l'anacarde en plein essor et ses cultures dans cette zone de la Côte d'Ivoire. De plus en plus, on constate un délaissement de ces anciennes pratiques agricoles basées sur les cultures vivrières. Ce recul progressif des vivriers pose la question d'une possible insécurité alimentaire à Sédiogo. Il s'agit dans cette étude de montrer comment le développement de la plantation d'anacardier impacte-t-il la production vivrière dans la Sous-Préfecture de Sédiogo. Pour répondre à cette question, ce travail s'est développé autour des facteurs qui favorisent la pratique des plantations d'anacardier à Sédiogo puis de son rôle dans la réduction des productions vivrières. Pour ce faire, nous avons adopté une démarche méthodologique qui associe recherche documentaire et enquête de terrain.

1. MATERIEL ET METHODES

Située dans le Département de Sinématiali (région du Poro) au nord de la Côte d'Ivoire (Carte 1) la Sous-préfecture de Sédiogo fait partie des nouvelles Sous-Préfectures créées par la loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale. Sa population est de 5 757 habitants avec un taux de masculinité de 46,91% (RGPH, 2014, p8). Les habitants pour la plupart sont d'ethnie Senoufo Nafanra. Avec une superficie de 53 Km², la Sous-Préfecture de Sédiogo est une zone rurale densément peuplée. La densité de la population rurale s'élève à 108,62 habitants/km².

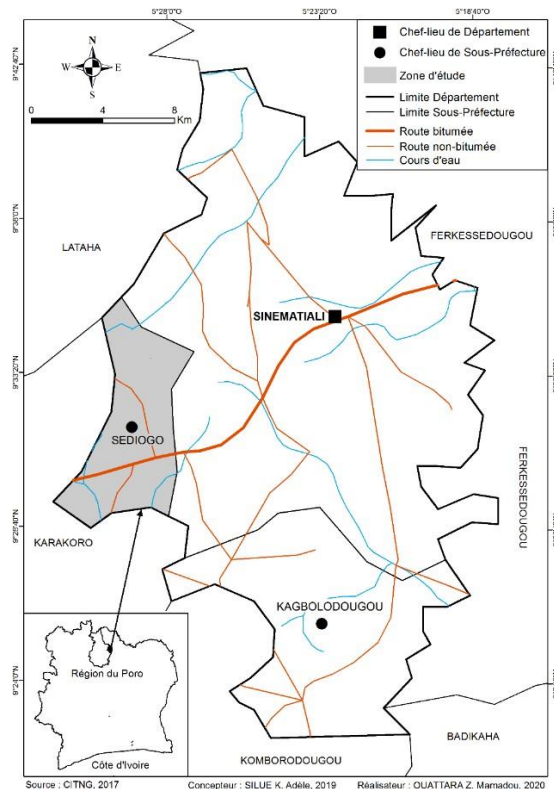


Figure 10: Localisation de la zone d'étude dans le Département de Sinématiali

Cette étude menée dans 7 villages de ladite Sous-préfecture s'est appuyée sur une recherche documentaire, une enquête par questionnaire et une observation directe sur le terrain. La recherche documentaire effectuée dans la bibliothèque de l'UPGC ainsi que sur l'Internet nous a permis d'avoir des connaissances relatives à la notion de sécurité alimentaire. Les ouvrages consultés traitent des facteurs liés au développement de l'anacarde, ensuite les impacts de cette culture sur les conditions de vie des populations rurales et enfin les contraintes rencontrées par les producteurs dans la pratique de cette culture. Quant à l'enquête de terrain, elle s'est déroulée du 20 octobre 2020 au 23 avril 2021 pendant trois passages dont un par village. Le choix de cette période est lié au fait qu'elle englobe à la fois la récolte de vivriers et le ramassage des noix de cajou. Il s'agit pour nous, de mieux voir les impacts de l'anacarde sur les productions vivrières. Au cours de cette enquête de terrain, nous avons collecté des données relatives à l'accès des populations aux vivriers, la disponibilité de vivres, les sources d'approvisionnement alimentaires et l'emprise spatiale de l'anacardier sur les cultures vivrières par village. Le choix des villages retenus a été fait en tenant compte de l'étendue de leur superficie de plantation d'anacardier et de vivriers puis de leur niveau d'aménagement socio-économique et spatial. Pour la question du nombre de village d'enquête, nous avons décidé de mener cette étude dans la moitié du nombre de village de la Sous-préfecture en tenant compte de leur localisation géographique en fonction des 4 points cardinaux du chef-lieu de Sous-préfecture afin de couvrir toute la zone d'étude. Ainsi, sur 15 villages, l'étude prend en compte 7 villages. Il s'agit du village de Nambonikaha au nord, au sud les villages de Nongohouélékaha et kaklokaha, à l'est le village Kpatari et Zimekaha enfin, au centre les villages de Fononkaha et Sédiogo (Figure 2).

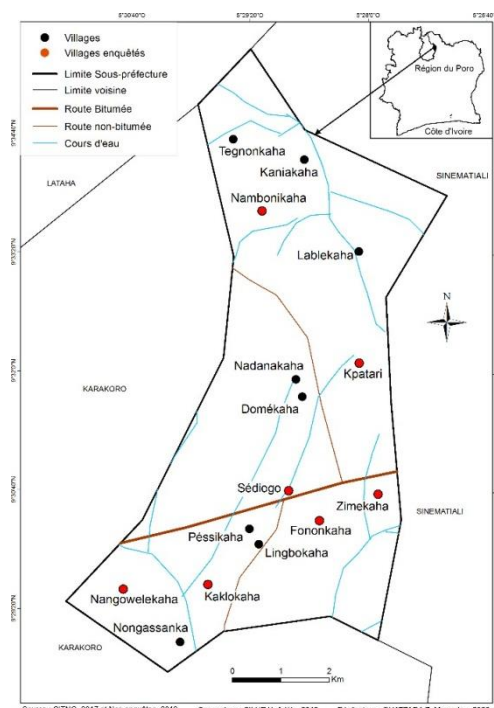


Figure 2 : Villages d'enquête dans la Sous-préfecture de Sédio

Pour la détermination de l'échantillon auquel le questionnaire a été adressé, nous avons par manque de statistique de la population mère de chaque village, décidé d'interroger 15 producteurs choisis de façon aléatoire par village. Par conséquent, nous avons pu enquêter 105 producteurs d'anacarde sur l'ensemble des villages retenus pour l'enquête (Tableau 1).

Tableau I : Répartition des producteurs d'anacarde enquêtés par village dans la Sous-préfecture de Sédio

Sous-préfecture	Village d'enquête	Effectifs interrogés
Sédio	Kaklokaha	15
	Zimekaha	15
	Fononkaha	15
	Sédio	15
	Nongowelekaha	15
	Nambonikaha	15
Ensemble zone	7	105

Source : Nos enquêtes, 2020

Il ressort de ce tableau que 105 producteurs ont fait l'objet de cette enquête par questionnaire dont l'objectif a été de recueillir des données quantitatives. La conversion de ces données en information est appelée par Bénéol (2012, p.2) traitement de données. Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour un traitement informatique des données d'enquête. Pour ce faire, le questionnaire a été élaboré sur le logiciel Sphinx et les réponses obtenues lors des enquêtes ont été saisies sur le même logiciel. Ainsi, à partir de commandes automatiques, les données traitées sous formes de proportions ont été consignées dans des tableaux. Alors que certaines de ces données ont été utilisées pour la réalisation des graphiques à partir du logiciel Excel, d'autres ont servi à la réalisation de cartes avec le logiciel ArcGIS 10.0. Quant à l'observation directe, elle s'est manifestée par des visites de terrain. Ces visites nous ont permis de voir les types d'association culturales et l'emprise foncière de l'anacardier sur les cultures vivrières. Le traitement de toutes ces données a permis l'obtention de résultats qui sont analysés et discutés.

2. RESULTATS

Les facteurs du développement de la culture de l'anacarde

Des prix d'achat incitateurs malgré quelques moments de baisse comparativement à ceux du coton

Depuis les années 2010, la valeur marchande de la noix de cajou connaît une évolution considérable en Côte d'Ivoire avec l'arrivée des acheteurs indiens et vietnamiens. Les prix d'achat du kg de la noix de cajou sont passés de 200 FCFA en 2010 à 500 FCFA en 2018 avant de rechuter à 400 FCFA en 2021. Par contre, les prix d'achat du kg de coton malgré leur évolution n'ont pu atteindre ce prix en chute de la noix de cajou (Figure 3).

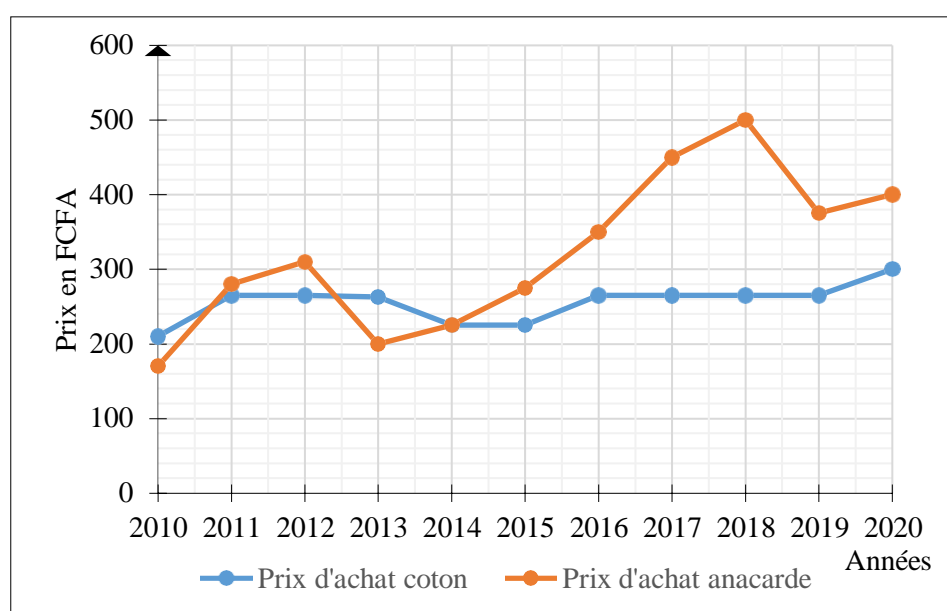


Figure 3 : Évolution des prix d'achat du kilogramme d'anacarde et de coton de 2010 à 2020
Source : Direction Régionale du Conseil Coton-Anacarde, 2020

A l'analyse de ces deux courbes, l'on remarque que tous deux ont subi une évolution croissante ponctuée de quelques moments de baisse. Toutefois le prix du coton malgré son évolution n'a pu atteindre le prix en baisse de la noix de cajou. C'est la raison pour laquelle, les producteurs indiquent que l'évolution du prix du Kilogramme de la noix de cajou est un facteur de motivation et d'adoption de cette culture. Aux dires de monsieur Silué Kachénéfoa un producteur de Sédiogo, « le prix évolue de façon positive depuis 2010. Cette situation nous nous encourage à augmenter nos superficies afin d'accroître nos revenus agricoles chaque année ». Toutes ces informations nous montrent que le prix joue un rôle prépondérant dans le développement de l'anacarde dans la zone d'étude. Au-delà de ce caractère de diversification et d'amélioration de source de revenus, l'essor de la pratique de l'anacarde repose aujourd'hui sur la volonté manifeste des populations à marquer leur terre afin de prévenir toute éventuelle saturation foncière qui exposerait les générations futures à un manque de terres cultivables.

L'anacarde, d'une culture de diversification de revenus au marquage d'espaces agricoles

L'étude révèle que l'anacardier, au-delà de son intérêt économique, constitue un facteur de conservation de patrimoine foncier. Selon les paysans, planter un arbre sur un espace signifie que l'on est propriétaire ou héritier de cet espace. Cette volonté de marquer l'espace comme

instrument de transmission d'héritage amène de nombreux producteurs à adopter la culture de l'anacarde pour marquer leur terre (Tableau 2).

Tableau II : Répartition des enquêtés selon le motif d'adoption de l'anacarde depuis 2018

Village d'étude	Effectif interrogé	Amélioration revenu		Marqueur d'espace	
		Effectif	%	Effectif	%
Sédiogo	15	06	40	09	60
Zimekaha	15	08	53	07	47
Nongowekekaha	15	04	27	11	73
Fononkaha	15	03	20	12	80
Nambonikaha	15	05	33	10	67
Kaklokaha	15	07	47	08	53
Kpatari	15	02	13	13	87
Ensemble zone	105	35	33	70	67

Source : nos enquêtes, 2021

Il ressort de l'analyse du tableau que l'utilisation de l'anacardier comme marqueur d'espace est un facteur clé dans le développement de l'anacarde dans la Sous-préfecture de Sédiogo. Cette tendance est confirmée par 67% des producteurs enquêtés. Dans le détail, tous les producteurs enquêtés dans tous les villages confirment cette volonté de se constituer un patrimoine foncier à travers les champs d'anacardier. Au-delà de cette volonté de faire bénéficier les générations futures d'une source de revenus économiques, se profile l'idée d'une constitution de patrimoine foncier. Les producteurs estiment qu'avec l'évolution croissante et rapide des superficies d'anacardières une possible saturation foncière est indubitable. C'est pour cela qu'ils nourrissent cette ambition de marquer leurs propriétés avec l'anacardier. Toutefois, à Zimekaha, 53% des producteurs affirment utiliser l'anacardier pour diversifier leurs sources de revenus.

Comme on peut le voir, la culture de l'anacardier donne l'opportunité d'améliorer les conditions économiques des producteurs et leur permet de se constituer un patrimoine familial durable. La prise de conscience de cet avantage milite en faveur de sa pratique dans les villages. Toutefois, comme le disait Koné B (2016, p317), l'adoption massive de cette culture soulève quelques inquiétudes liées notamment à la sécurité alimentaire et foncière.

Le développement de l'anacarde, une menace pour la sécurité alimentaire des populations de Sédiogo

Le développement de la culture de l'anacarde à Sédiogo constitue une menace pour le vivrier et peut être source d'insécurité alimentaire. Cela est perceptible au niveau de l'emprise spatiale de la culture de l'anacarde à travers la réduction des superficies des vivriers, l'indisponibilité des produits vivriers et de la flambée des prix des produits alimentaires sur le marché local.

Une réduction des superficies vivrières au profit de celles de l'anacarde

L'anacarde est une culture pérenne qui exerce une forte emprise spatiale sur les espaces cultivables. Cette emprise est exacerbée par la compétition ces cinq dernières années que livrent les populations paysannes à travers l'utilisation de l'anacardier pour se constituer un patrimoine foncier. Chaque année, le paysan prépare de nouvelles parcelles à emblaver. Sur ces parcelles, il sème le vivrier en association avec les noix de cajou. Après la récolte des cultures vivrières, les plants d'anacardières y restent et sont régulièrement entretenus. La cohabitation entre ces cultures vivrières et les plants d'anacardier dure trois (03) à quatre (04) ans. Après cela, l'anacardier évolue seul sur ces parcelles réduisant ainsi les espaces alloués à la production vivrière. Cette emprise spatiale se perçoit au niveau de l'évolution des superficies d'anacardières au détriment des cultures vivrières (Figure 4).

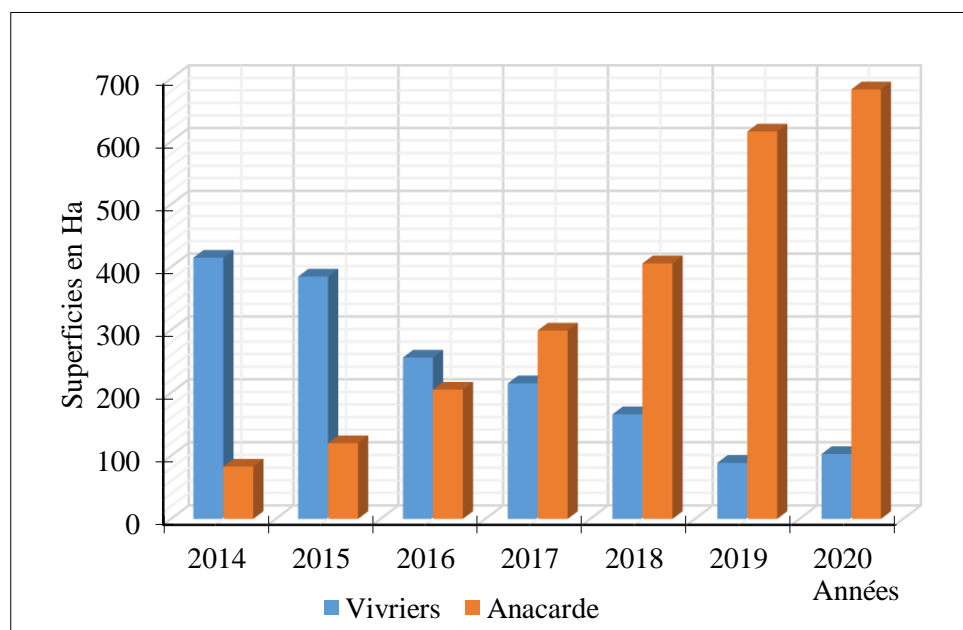


Figure 4 : Évolution des superficies d'anacardiers et de vivriers de 2014 à 2020 à Sédio
Source : Nos enquêtes, 2021

A l'analyse, l'on remarque que l'allure générale de ces deux histogrammes présente une évolution contradictoire. Pendant que les superficies vivrières décroissent, celles de l'anacardier augmentent. Les superficies des cultures vivrières ont chuté de plus de 400 hectares en 2014 à moins de 100 hectares en 2020 pendant que celles de l'anacardier ont connu une évolution surtout entre 2017 et 2018 passant de 299 à 406,5 hectares soit une augmentation de 107,50 hectares. Cette réduction des superficies vivrières entraîne indubitablement une faible production des denrées alimentaires notamment le maïs.

L'insuffisance des produits vivriers, un fait lié à l'essor de l'anacarde à Sédio

Le développement constant de la culture de l'anacarde a des répercussions sur les productions vivrières de la zone de Sédio. Ces répercussions prennent en compte l'insuffisance et la baisse significative des productions vivrières. C'est le cas par exemple de celle du maïs qui est la denrée la plus prisée pour la nourriture des populations. Faute de statistiques claires de la production de maïs, nous avons fait des estimations dans les villages pour établir une idée des productions. Pour se faire, nous nous sommes basés sur l'information selon laquelle une charrette pleine de maïs fait en moyenne 3 sacs de 100 Kgs. Sur cette base, le questionnaire a pris en compte le nombre de charrettes de maïs produit par producteurs pour les années 2019, 2020 et 2021 (Tableau 3).

Tableau III : Estimations des productions de maïs dans les villages d'étude

Village d'étude	Effectif interrogé	2019		2020		2021	
		Nombre charrette	Kg	Nombre charrette	Kg	Nombre Charrette	Kg
Sédio	15	51	15 300	48	14 400	57	17 100
Zimekaha	15	73	21 900	64	19 200	53	15 900
Nongowelekaha	15	47	14 100	36	10 800	28	8 400
Fononkaha	15	38	11 400	29	8 700	23	6 900
Nambonikaha	15	32	9 600	37	11 100	31	9 300
Kaklokaha	15	68	20 400	54	16 200	44	13 200
Kpatari	15	42	12 600	34	10 200	34	10 200
Ensemble zone	105	351	105 300	302	90 600	270	81 000

Source : Nos enquêtes, 2021

Il ressort de l'analyse de ce tableau que la production de maïs dans la Sous-préfecture de Sédiogo subit une baisse croissante depuis l'introduction de la pratique de la noix de cajou dans le système agricole des populations. Les productions sont passées de 105, 300 tonnes à 81 tonnes entre 2019 et 2020 soit une baisse de 24 tonnes. Ce fort taux de baisse entraîne une indisponibilité de vivriers (Tableau 4).

Tableau IV : Répartition des producteurs selon la disponibilité alimentaire par village

Village d'étude	Effectifs interrogés	Disponibilité		Indisponibilité	
		Effectif	%	Effectif	%
Sédiogo	15	03	20	12	80
Zimekaha	15	05	33	10	67
Nongowekekaha	15	04	27	11	73
Fononkaha	15	02	13	13	87
Nambonikaha	15	01	07	14	93
Kaklokaha	15	06	40	09	60
Kpatari	15	02	13	13	87
Ensemble zone	105	23	27	77	73

Source : Nos enquêtes, 2021

Au regard des chiffres contenus dans ce tableau, il ressort qu'à cause de l'anacarde qui colonise les terres agricoles, 73% des personnes enquêtées affirment ne pas être capables de se nourrir à partir de leur propre production vivrière. Ils ont recours à l'achat de denrées alimentaires avec les revenus de l'anacarde. Mais ces revenus demeurent très faibles, toute chose qui entraîne des difficultés financières d'accès aux vivres.

Inaccessibilité économique aux denrées alimentaires malgré la contribution de l'anacarde

Après la vente de la noix de cajou, une partie du revenu tiré de la vente de l'anacarde est affectée à l'alimentation. Toutefois, ces revenus n'arrivent pas à couvrir les besoins alimentaires des ménages durant toute l'année. Nos enquêtes de terrain révèlent qu'un exploitant dispose en moyenne de deux (02) hectares de vergers d'anacardiens. Selon les informations de l'ANADER, le rendement moyen de l'anacarde est de 1 200 kg/ha. Avec ce rendement et la taille moyenne des plantations, nous pouvons avoir une idée du revenu moyen d'un paysan. Le kilogramme est acheté à 400 FCFA en 2021. Avec ce prix, un exploitant de deux (02) hectares peut avoir 480.000 F CFA comme revenu brut annuel. Ce revenu est insuffisant, lorsqu'un ménage doit s'acheter des denrées alimentaires durant toute une année. Avec le développement de l'anacarde qui occasionne des réductions des productions vivrières, les prix des denrées alimentaires ont connu une flambée sur les marchés locaux. Les ménages affirment que des produits alimentaires, autrefois, de moindre valeur sont devenus extrêmement chers. Le maïs vendu dans les années 2000 à 200 FCFA la tine est négociée à 700 FCFA en 2021. Dans la Sous-Préfecture de Sédiogo, un ménage compte en moyenne 07 personnes. Lorsqu'un tel ménage doit payer des denrées alimentaires pour se nourrir, il dépense au moins 1 500 FCFA par jour, 45 000 FCFA par mois et donc 540 000 FCFA par an, face à un gain annuel de 480 000 FCFA. En comparant le revenu annuel tiré de la commercialisation de l'anacarde et le coût de la nourriture par an, l'on constate qu'un ménage rural vivant de l'anacarde n'a pas assez économiquement pour faire face à l'achat des denrées alimentaires. La situation devient plus délétère si les dépenses sanitaires, scolaires et /ou autres viennent s'y greffer. La question alimentaire des populations rurales qui vivent essentiellement des cultures pérennes comme

l'anacarde est compromise. Dans la Sous-Préfecture de Sédiogo, la faiblesse des rendements du vivrier lié au développement de la culture de l'anacarde entrave la disponibilité des denrées alimentaires sur toute l'année. Cette situation amène les populations à mettre des stratégies en place afin d'accéder à la nourriture jusqu'à la prochaine récolte.

Le recours des paysans aux crédits auprès des pisteurs, un cercle vicieux qui menace l'accès aux denrées alimentaires à Sédiogo

La majorité des producteurs enquêtés reconnaît qu'on ne peut pas parvenir à se nourrir à partir du revenu de l'anacarde uniquement, quelle que soit la superficie de la plantation. Pour avoir accès à la nourriture, des paysans de Sédiogo affirment avoir recours à des prêts auprès des pisteurs de noix de cajou. En contractant ces prêts, le paysan s'introduit dans un cercle vicieux de pauvreté et devient insolvable. En fait, le producteur qui vit des revenus d'anacarde sollicite un crédit auprès du pisteur et met en garantie la plantation. Le pisteur lui accorde le crédit à condition d'acheter la production à un prix à sa convenance, lequel prix est généralement bas que celui fixé par l'Etat. Le producteur qui devrait se servir des revenus issus de la vente de la noix de cajou pour s'acheter des vivres ne peut plus le faire faute d'argent. Il se retrouve ainsi dans un cercle de pauvreté qui limite sa capacité d'accès à la nourriture (Figure 05).

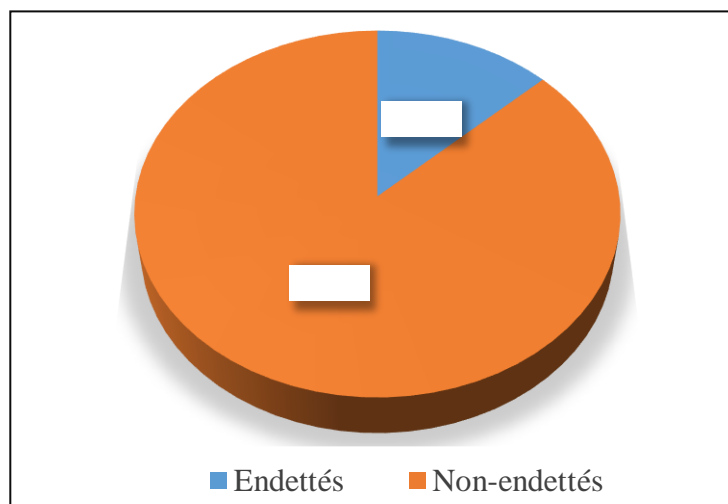


Figure 5 : Proportions de producteurs concernés par l'endettement auprès des pisteurs
Source : Nos enquêtes, 2021

Il ressort de l'analyse de ce tableau que 13% des producteurs sont concernés par les prêts auprès des pisteurs contre 87% qui ne le sont pas. Certes, cette proportion est négligeable mais il faut retenir que ces chiffres sont selon notre conviction biaisés en ce sens que lors des enquêtes les producteurs ont eu beaucoup de mal à nous donner des réponses claires à ce sujet. De même, selon notre observation la situation pourrait se présenter avec beaucoup d'acuité dans les années à venir compte tenu de l'emprise spatiale grandissante de l'anacardier qui engendre un manque de terres dédiées aux vivriers. A la lumière de tout ce qui a été dit plus haut, il ressort que la pratique de l'anacardier est source de réduction des superficies des cultures vivrières, toute chose qui suscite une insécurité alimentaire à Sédiogo. L'étude a cependant relevé certains faits qui menacent la disponibilité des produits vivriers dans ladite Sous-préfecture. Il s'agit de la commercialisation occasionnelle des vivriers qui prend de plus en plus de l'ampleur à Sédiogo.

La vente des vivriers pour couvrir des besoins socio-culturels, facteur d'insécurité alimentaire dans la Sous-préfecture de Sédiogo

Contrairement à l'idée qui fait endosser la pratique de l'anacardier à la possible insécurité alimentaire dans la Sous-préfecture de Sédiogo, l'on a constaté un fait qu'on évoque peu dans

la pénurie de vivres à Sédiogo. En effet, le Sénoufo en général et en particulier le Nafanra est un peuple qui accorde une importance particulière aux morts. Chaque année, les morts sont célébrés pendant les mois de février et mars après la vente du coton. Mais avec la déprise cotonnière liée à l'essor des plantations d'anacardiens, certains chefs de ménage bien conscients de l'insuffisance de leur production vivrière en ventent pour organiser les cérémonies funéraires de leurs défunts en attendant les revenus de la vente de la noix de cajou qui intervient dans le mois de mai pour s'acheter des vivres ou tout autres dépenses (frais de santé, participation à une cérémonie et frais de scolarisation). Mais le cercle vicieux dans lequel se trouvent certains producteurs, couplé aux variations pluviométriques qui réduisent relativement la production de noix de cajou font que le producteur se retrouve là encore dans une situation d'insécurité alimentaire. De nombreux producteurs sont concernés par cette vente de produits vivriers (Figure 6).

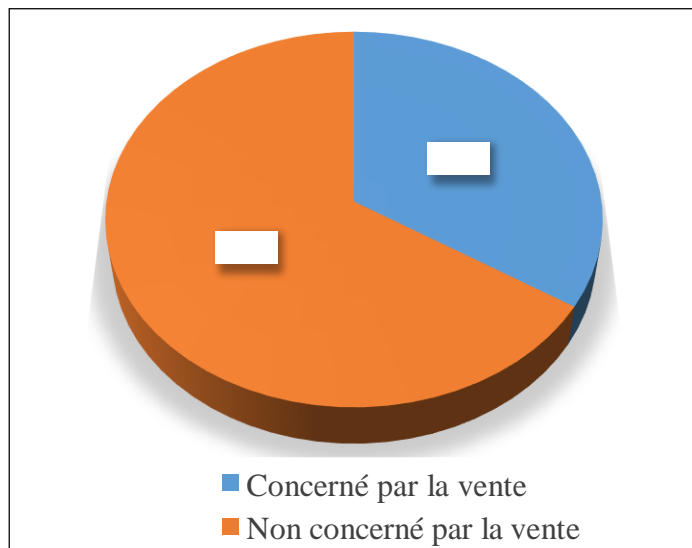


Figure 6 : Proportions de producteurs concernés par la vente de produits vivriers
Source : Nos enquêtes, 2021

A l'analyse, il ressort que 34 % des producteurs sont concernés par la vente de productions vivrières pour régler des dépenses socio-culturelles contre 66% en attendant les revenus de la noix de cajou. Dans le détail, les taux de cette vente de produits vivriers sont plus élevés dans les villages de Kaklokaha et Zimekaha tout simplement parce que ces localités sont de gros producteurs de maïs que d'anacarde. Cependant, ces localités à l'instar des autres localités se retrouvent dans le moule de rachat de céréales avec les revenus de l'anacarde pour satisfaire les besoins de leur famille. Mais, avec le poids des charges qui pèsent sur cette spéculation, le producteur se retrouve dans l'incapacité de subvenir convenablement aux besoins alimentaires des membres de sa famille, toute chose qui implique une insécurité alimentaire.

3. DISCUSSION

Le paysage agricole des savanes du nord ivoirien est marqué depuis l'année 2002 par une expansion des vergers d'anacardiens et un recul des superficies vivrières comme le disait Thomas B (2017, p 59). Ce boom des plantations d'anacardiens s'explique par plusieurs facteurs. Thomas B (2017, p 59) indique que les structures de marché contrastées et les prix à la production dans les secteurs du coton et de la noix de cajou expliquent en grande partie ce changement dans le paysage agricole ivoirien. Autrement dit, c'est la déprise cotonnière liée à la crise socio-politique de 2002 et les prix d'achat relevés de la noix de cajou qui expliquent l'engouement des populations pour l'anacarde. En effet, les prix d'achat du kg de l'anacarde sont passés de 75 FCFA en 1985 à 200 FCFA 1995 puis de 300 à 400FCFA entre 2012 et 2020.

Ces prix incitateurs, contrairement à ceux du coton qui malgré leur évolution s'élèvent à 300FCFA, constituent un des facteurs de l'adoption de la pratique de l'anacardier. Cette assertion est partagée par Adama *et al* (2016, p 369) qui indiquent que la chute des prix du coton, principal produit de rente du Nord, et la remontée du prix d'achat de la noix de cajou ont suscité un engouement au sein de la population pour la culture de l'anacarde. Par contre, les résultats de cette étude montrent que 67% des producteurs de la Sous-préfecture de Sédiogo pratiquent l'anacardier pour marquer leur espace. Tuo G (2007, p 61) soutient à ce propos que les populations pratiquent l'anacardier pour se constituer un patrimoine familial durable. Le souci donc de se constituer un patrimoine source de richesse durable et l'envie de marquer son terrain sont autant de raisons qui poussent les paysans à la course effrénée pour pratiquer cette culture comme le note Koffi Yao Jean J (2009, p 371). Toutefois, Tuo G (2007, p 6) souligne que l'un des grands intérêts de cette spéculation est sa rentabilité économique par la vente de la noix de cajou qui constitue une importante source de revenu. Les revenus tirés de la vente de la noix de cajou permettent aux producteurs d'améliorer leur cadre de vie. Silué K A (2019 p 68) soutient que les revenus tirés de la vente de la noix de cajou ont permis à 81,66% des producteurs de Sédiogo de se construire des maisons modernes depuis l'entrée en production de leurs parcelles d'anacarde. De même, l'anacardier permet à 79% des producteurs d'assurer les frais de scolarités de leurs enfants. Dans la même veine, Adama *et al* (2016, 375, 376) indiquent que l'anacarde est une opportunité de réalisation de projets socio-économiques. Il a permis à 75% des producteurs de célébrer des mariages et d'acheter des bœufs pour les travaux champêtres, tandis que 86,76% des producteurs ont acheté des motos trois roues pour le ramassage des marchandises et 66,66% des producteurs ont accédé à un abonnement électrique (compteur électrique) puis 86,76% ont construit des maisons modernes. Malgré toutes ces performances économiques, Kone B (2016, p 317) affirme que l'adoption massive de la pratique de l'anacardier soulève des inquiétudes liées notamment à la sécurité alimentaire et foncière. En effet, cette culture ne permet plus après sa troisième année de culture à aucune autre culture d'être pratiquée sur la même parcelle qu'elle. De même, son emprise spatiale empiète sur les terres mises en jachère. A ce propos, Koffi Y J J (2009, 371) indique que la pratique de l'anacardier entraîne un manque réel de terres, toute chose qui engendre l'exploitation de d'autres espaces topographiques tels que les collines. KONE B (2016, p 320) renchérit ces propos en indiquant que dans le Département de Tengrela, 11,56% des terres sont inexploitable pour toute autre culture à cause de l'anacardier. Dans la Sous-préfecture de Sédiogo, à cause de l'anacardier, les producteurs n'arrivent plus à satisfaire leurs besoins alimentaires. L'étude révèle que le développement de cette culture impacte négativement la production vivrière de la zone. L'analyse des résultats montre que les productions vivrières surtout de maïs a chuté de 105 300 t en 2019 à 81 000 t en 2021. Cette baisse fait que 73% des producteurs n'arrivent plus à se nourrir à partir de leurs productions vivrières à cause des plantations d'anacardier. Ce résultat va dans le même sens que celui de Adaye *et al* (2017, p 10) qui affirment que la culture de l'anacarde constitue une menace pour le vivrier dans le département de Bondoukou. Cette menace est perceptible au niveau de l'emprise spatiale de l'anacardier sur le vivrier. L'espoir constitué par l'arboriculture comme une alternative économique crédible pour les paysans met en péril le niveau de disponibilité alimentaire des ménages (Konan *et al*, 2017, p 3). A l'analyse, il ressort que la pratique de l'anacardier est le catalyseur de l'indisponibilité alimentaire dans les zones de sa production. Cependant, cette étude révèle que la vente des productions vivrières par les producteurs pour régler certaines dépenses socio-culturelles en espérant racheter des vivres avec les revenus de l'anacardier constitue une source d'insécurité alimentaire. Selon les résultats de l'étude, 34% des producteurs sont concernés par cette pratique.

CONCLUSION

La culture de l'anacarde est devenue aujourd'hui dans la Sous-préfecture de Sédiogo une culture stratégique dans la constitution de patrimoine foncier. Autrefois cultivé pour ses intérêts économiques, la course effrénée de la pratique de l'anacardier rime avec l'envie de marquer ses terres. Selon les résultats de l'enquête, 67% des producteurs pratiquent cette culture pour marquer leurs terres contre 33% qui évoquent des raisons économiques. L'emprise spatiale des plantations d'anacardiens constitue une menace pour les productions vivrières. Les résultats de l'étude montrent que 73% des producteurs n'arrivent plus à se nourrir à partir de leurs productions vivrières à cause des plantations d'anacardier. De même, cette activité maintient 87% des producteurs dans un cercle vicieux de crédits auprès des pisteurs qui menace leur accès aux denrées alimentaires. Toutefois, selon les résultats de l'étude, la pratique de l'anacardier ne constitue pas la seule menace pour la sécurité alimentaire dans la Sous-préfecture de Sédiogo. La vente de produits vivriers qui concerne 34% des producteurs entraîne une insécurité alimentaire à Sédiogo.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAMAN Sinan et N'dri Kouamé Abou., 2016, « Impacts socio- économiques de l'anacarde dans la sous-préfecture d'Odienné (Côte d'Ivoire) » *European scientifique journal november*, volume 12, Novembre 2016, 369-383

ADAYE Akoua Assunta et KONAN Kouamé Hyacinthe., (2017). Mutations agricoles et sécurité alimentaire à Tioroniaradougou au Nord de la Côte d'Ivoire. [En ligne], consulté le 06/08/2021, URL : https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2018/articles/E33_Adaye.pdf,

BENOIT Le Maux., (2012). Taille d'un échantillon aléatoire et Marge d'erreur, [en ligne], consulté le 06/08/2021, URL : https://icietla-ge.ch/voir/IMG/pdf/taille-d_un-echantillon-aleatoire-et-marge-d_erreur-cms-spip.pdf,

FIRCA., (2018). Présentation de la filière anacarde, Acte 20, [en ligne], consulté le 04/08/2021, URL : firca.ci

FRANCOIS Ruf, SIAKA Koné et BONIFACE Bebo., 2019. Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao, [en ligne], consulté le 02/07/2021, URL : <https://www.cahiersagricultures.fr/articles/>,

GNENEMON Tuo., (2007). Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire : stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, Mémoire de DEA, Université de Bouaké, [en ligne], consulté le 06/08/2021, URL : <https://www.memoireonline.com/>,

Koffi Yao Jean Julius., 2005, Impacts socio-économique et écologique de la culture de l'anacarde dans la région du Zanzan (Nord de la Côte d'Ivoire), mémoire de DEA, Université de Cocody, Institut de Géographie Tropical, p.56

KONAN Kouamé Hyacinthe, DIOMANDE Gondo et KRA Kouadio Joseph., 2016. Culture de l'anacarde et nouveau jeu des acteurs du conflit agriculteurs-éleveurs dans la Sous-Préfecture de Sohovo au Nord de la Côte d'Ivoire, *IORS Journal of Humanities of Social Science*, volume 21, novembre 2016, 24-32

KONE Basoma., 2016. Culture cotonnière et Développement dans le Département de Tengrela (nord de la Côte d'Ivoire), thèse unique de Doctorat, université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody, UFR Sciences Humaines Sociales, p.374

KOUAKOU Kouamé Abdoulaye, ADAYE Akoua Assunta et KOFFIÉ-BIKPO Céline Yolande., 2017. Impact de la culture de l'anacarde sur la sécurité alimentaire dans le

département de bondoukou, [en ligne], (édition)EDUCI, n° 2, consulté le 06/ 08/2021 URL : <http://revue-geotrope.com/>

NAFAN Diarrassouba, SILUE Souleymane, JESUS Inza Fofana, NOEL Dougba Dago, MARIE Thérèse Ndri Kouamé et EDMOND Kouablan Koffi., 2014. Caractérisation et évaluation des vivriers dans un système d'exploitation agricole à base de coton dans le département de Sinématiali (Côte d'Ivoire), *International Journal of Biological and Chemical Sciences*.8 (4), août 2014, 1656-1668

RGPH., 2014. Résultats globaux, [en ligne], consulté le 08/08/2021 URL : <https://www.ins.ci/>

SILUE Karna, GBODJE Jean-François Aristide et DJAKO Arsène, 2020. Dynamique spatiale de l'ANACARDE et problématique de la sécurité alimentaire dans la zone dense du Département de KORHOGO (Nord-CÔTE D'IVOIRE), *Revue espace géographique et société marocaine*, n°32, février 2020, 145-162

SILUE Katiénéfowa Adèle., 2019. Développement de la plantation d'anacardier et sécurité alimentaire dans la sous-préfecture de Sédiogo, Nord de la Côte d'Ivoire, mémoire Master, Université Péléforo Gon Coulibaly, Korhogo, UFR Sciences Sociales, p. 108

SOKEMAWU Koudzo., 2015. Le développement de la filière anacarde dans la préfecture de Tchamba au Togo : vers une nouvelle stratégie paysanne de diversification des revenus agricoles, *Revue de Géographie de l'université de Ouagadougou* N° 04, Septembre. 2015, Volume 2. 22 P.

SUTTER Pierre Luc., 2010, Analyse de la filière anacarde au Burkina-Faso : Identification des leviers d'actions pour une meilleure valorisation des ressources paysannes, Mémoire de Fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'agriculture de Lille conférant le grade de master, [en ligne], consulté le 08/08/2021 URL : <http://www.slire.net> › [memoire_sutter_pl](#),

THOMAS J. Bassett., (2017). Le boom de l'anacarde dans le bassin cotonnier du nord ivoirien, Structures de marché et prix à la production « *Afrique contemporaine* » 2017/3 N° 263-264, [ressource en ligne], consulter le 03 août 2021 URL : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2017-3-page-59.htm>.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l’auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d’un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d’un ouvrage, d’un mémoire ou d’une thèse, d’un rapport, d’une revue ou d’un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d’édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l’édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d’auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l’espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Ogunsola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d’opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l’espace public à Abidjan. In : *L’Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d’ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L’harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d’inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s’acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu’après paiement par les auteurs des frais d’instruction et de publication qui s’élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l’adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l’une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77